



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	8 ^{ème} séance de l'année
Séance du 28 novembre 2025	

Date de convocation :

Le 21 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 28 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Étaient présents : 27 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 27
Votants : 38 (dont 11 pouvoirs)
▪ Dont pour : 38
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Chazy CIRANY

Président : M. Eric JALTON
Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)
Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- Mme Lyliane PIQUION
Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- M. Dominique THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 11

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Georges DAUBIN
M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président) à M. Harry DURIMEL
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente) pouvoir à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE
Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Laisely PARAT-EDOM
Autre membre du bureau : Mme Corine PETRO à Mme Jacqueline FAVORINUS
Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU
Mme Magaly MARCIN à Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Rosan RAUZDUEL à M. Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHEL Y à M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

En cours de séance :

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) pouvoir à M. Teddy FOULE- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autres membres du bureau : M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI

Délibération n°2025.11.08/751

Vote du budget supplémentaire 2025 – Budget annexe environnement et cadre de vie - Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur

M. Didier MERIDAN

Conseiller technique en charge du plan pluriannuel d'investissement (PPI) et des immobilisations

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 09 DEC. 2025

- publication sur le site internet ou notification, le :

09 DEC. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2025.04.03/654 du conseil communautaire du 11 avril 2025 portant sur le vote des budgets primitifs de l'exercice 2025 du budget environnement ;

Considérant le rapport du président ;

1. PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable **M57**, en vigueur pour le **budget annexe "environnement et cadre de vie"**, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la décision modificative (**DM**) **2025**.

Conformément à la logique de pilotage stratégique des finances locales, cette instruction permet la gestion des investissements selon le mécanisme des **autorisations de programme (AP)** et des **crédits de paiement (CP)**. Ce dispositif pluriannuel permet à la collectivité :

- d'engager des opérations d'investissement globalement, à travers le vote d'une AP couvrant l'ensemble des coûts prévisionnels sur plusieurs exercices ;
- de maîtriser annuellement les décaissements effectifs, par le biais de CP votés en fonction de l'état d'avancement réel des projets.

La gestion en AP/CP représente ainsi un **outil structurant** de programmation budgétaire, favorisant la maîtrise des dépenses, la soutenabilité et le suivi rigoureux des engagements. Elle permet d'anticiper la planification des grands projets, de lisser leur impact sur la trésorerie et d'assurer une meilleure gestion pluriannuelle des ressources.

2. REAJUSTEMENT DES AP/CP

Dans le cadre de cette décision modificative, un réajustement est proposé de **- 29 532€** concernant les opérations d'investissement chapitre 20, conformément aux données consolidées des services techniques et financiers portant ainsi la section d'investissement à **3 094 598€**.

2.1 Autorisations de programme (AP) :

CP ouverts au titre de l'exercice 2025 à **3 094 598 €**.

OPERATIONS DEPENSES	n°AP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	CP Consommés	BP-CP 2025	DM -1-CP 2025	Total BS + DM -CP 2025	Phasages ultérieurs
Rénovation / construction des déchèteries territoire Abymes	D-ENV-001	1 000 000,00 €	781,20 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	699 218,80 €
Rénovation / construction des déchèteries territoire Baie-Mahault	D-ENV-002	2 721 000,00 €	1 212 039,34 €	1 508 960,66 €	0,00 €	1 508 960,66 €	0,00 €
Renforcement de la collecte sélective	D-ENV-003	1 880 654,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 880 654,06 €
Frais d'étude, recherche, insertion et autres immobilisations incorporelles	D-ENV-004	3 000 000,00 €	537,08 €	400 027,00 €	-29 539,00 €	370 488,00 €	2 628 974,92 €
Matériel, mobilier, informatique et autres immobilisations corporelles	D-ENV-005	4 000 000,00 €	964 873,29 €	478 490,96 €	0,00 €	478 490,96 €	2 556 635,75 €
Gratification de geste de tri	D-ENV-006	436 685,38 €		436 658,38 €	0,00 €	436 658,38 €	26,99 €
		13 038 339,44 €	2 178 230,91 €	3 124 137,00 €	- 29 539,00 €	3 094 598,00 €	7 765 510,53 €

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières du 21 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'approuver les crédits à la section d'investissement sans modification à :

3 094 598 € au titre de l'exercice 2025.

ARTICLE 2- De procéder au vote des AP/CP des opérations du budget environnement suivants :

Budget environnement :

OPERATIONS DEPENSES	n°AP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	CP Consommés	BP-CP 2025	DM -1-CP 2025	Total BS + DM -CP 2025	Phasages ultérieurs
Rénovation / construction des déchèteries territoire Abymes	D-ENV-001	1 000 000,00 €	781,20 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	699 218,80 €
Rénovation / construction des déchèteries territoire Baie-Mahault	D-ENV-002	2 721 000,00 €	1 212 039,34 €	1 508 960,66 €	0,00 €	1 508 960,66 €	0,00 €
Renforcement de la collecte sélective	D-ENV-003	1 880 654,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 880 654,06 €
Frais d'étude, recherche, insertion et autres immobilisations incorporelles	D-ENV-004	3 000 000,00 €	537,08 €	400 027,00 €	-29 539,00 €	370 488,00 €	2 628 974,92 €
Matériel, mobilier, informatique et autres immobilisations corporelles	D-ENV-005	4 000 000,00 €	964 873,29 €	478 490,96 €	0,00 €	478 490,96 €	2 556 635,75 €
Gratification de geste de tri	D-ENV-006	436 685,38 €		436 658,38 €	0,00 €	436 658,38 €	26,99 €
		13 038 339,44 €	2 178 230,91 €	3 124 137,00 €	- 29 539,00 €	3 094 598,00 €	7 765 510,53 €

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 DEC 2025

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le président

Le 10^{ème} vice-président

Eric JALTON



Chazy CIRANY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 09 DEC. 2025